

## DANEMARK

**Date des élections:** 8 décembre 1981

### **But de la consultation**

A la suite du rejet, par 78 voix contre 74 et 10 abstentions, d'un projet de loi gouvernemental visant à prélever des fonds sur les caisses de retraite pour relancer l'industrie et l'agriculture, le Parlement fut dissous et le Gouvernement démissionna le 12 novembre 1981. De nouvelles élections furent annoncées par décret en vue du renouvellement de tous les membres du Parlement. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en octobre 1979 et le mandat du Parlement dissous aurait dû normalement prendre fin en octobre 1983.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Parlement monocaméral du Danemark, le *Folketing*, se compose de 179 membres élus pour 4 ans, parmi lesquels 2 représentent les îles Féroé et 2 autres le Groenland.

### **Système électoral**

Est électeur tout citoyen danois âgé de 18 ans révolus, ayant un domicile fixe au Danemark, à condition qu'il n'ait pas été déclaré civilement incapable.

Les listes électorales sont révisées au niveau municipal en janvier et février de chaque année. Le vote n'est pas obligatoire. Le vote par correspondance est autorisé, en particulier pour les malades, les personnes âgées, les prisonniers et les personnes qui se trouvent à l'étranger.

Est éligible au *Folketing* toute personne ayant qualité d'électeur à cette Assemblée, à moins qu'elle n'ait été condamnée «pour un acte qui, selon l'opinion publique, la rend indigne d'être membre du *Folketing*».

Tout électeur peut se présenter aux élections, à condition que sa candidature soit appuyée par un nombre minimum de 25 électeurs de sa circonscription. Le candidat n'est pas tenu de verser une caution. Il doit indiquer s'il représente un parti, s'il est membre d'un parti ou s'il se présente comme indépendant.

Le territoire métropolitain (qui ne comprend ni le Groenland, ni les îles Féroé) est divisé en trois régions électorales: le Grand Copenhague, le Jutland et les Iles; ces régions sont elles-mêmes subdivisées, la région de Copenhague comprenant trois circonscriptions, et le Jutland et les Iles chacune sept circonscriptions. Les circonscriptions sont, à leur tour, divisées en districts; chacune en compte de 2 à 10 et leur nombre total est de 103. Le nombre de sièges attribués à chaque circonscription varie de 2 à 15.

C'est un système de représentation proportionnelle. Chaque électeur peut voter, soit pour un candidat à titre personnel, soit pour une liste de parti. Il peut voter pour n'importe quel

candidat ou parti de sa circonscription sans être tenu de se limiter à ceux de son district.

Sur les 175 sièges du territoire métropolitain, 135 sont répartis entre les circonscriptions. A l'intérieur de chacune d'elles, les sièges sont répartis entre les formations politiques selon une version révisée de la méthode de St. Laguë (le total des suffrages recueillis par un parti dans une circonscription est divisé par 1,4, par 3, par 5 et ainsi de suite, par nombres impairs, afin d'arriver aux quotients sur la base desquels les sièges sont attribués). L'application de cette méthode permet d'assurer la représentation des petits partis.

Les 40 autres sièges, ou sièges supplémentaires, sont alors répartis entre les partis ayant obtenu, i) soit au moins un siège de région, ii) soit, dans deux régions électorales, un nombre de voix au moins égal à la moyenne des suffrages valablement exprimés, dans chaque région, par siège de région, iii) soit encore au moins 2% du total des suffrages valablement exprimés à l'échelle nationale. Cette répartition, fondée sur le nombre de suffrages obtenus à l'échelle nationale, vise à compenser les résultats de la répartition par circonscription.

Lorsque les partis ayant droit à une part des sièges supplémentaires ont été désignés, on calcule, sur la base du nombre total de suffrages exprimés en faveur de chaque parti pour l'ensemble du pays, la proportion de sièges à laquelle ce parti a droit, sur les 175 sièges à pourvoir. On retranche du nombre de sièges ainsi obtenu par chaque parti le nombre de sièges qui lui a déjà été attribué lors de la première répartition. On obtient ainsi le nombre de sièges supplémentaires à attribuer à chacun des partis.

Ce système électoral assez complexe aboutit finalement à une répartition des sièges au *Folketing* qui reflète fidèlement la proportion des suffrages populaires recueillis par les divers partis.

Les candidats qui, bien que présentés à l'élection, n'ont pas été élus, figurent sur une liste de suppléants établie par le Ministère de l'Intérieur après chaque élection générale. Ces suppléants sont appelés à occuper les sièges qui deviennent vacants au *Folketing* en cours de législature.

### Considérations générales et déroulement de la consultation

Les élections générales de 1981 étaient la cinquième consultation électorale au Danemark en un peu moins de huit ans.

Après les élections de 1979, le chef du Parti social-démocrate, M. Anker Jorgensen, avait formé un Gouvernement minoritaire. Lors des élections de 1981, 13 partis politiques présentèrent 1130 candidats aux 175 sièges du territoire métropolitain (non compris le Groenland et les îles Féroé). La campagne électorale fut principalement axée sur les difficultés économiques du pays, notamment la dette extérieure et le chômage qui croissaient sans cesse, ainsi que le rôle des syndicats dans la prise de décisions gouvernementales. Les libéraux présentèrent conjointement avec les conservateurs un plan de relance de l'économie et de limitation des dépenses publiques. Les sociaux-démocrates présentèrent un programme d'action qui comportait, entre autres, un projet de réforme visant à ce que les investissements dans l'industrie et l'agriculture fussent financés sur les bénéfices des caisses de retraite et d'assurance.

Le jour du scrutin, le Parti conservateur, le Parti socialiste du peuple et le Centre démocrate réalisèrent des progrès, alors que le Parti du progrès, le Parti libéral et le Parti radical enregistèrent une perte de suffrages. Le Parti pour l'impôt unique perdit tous ses

sièges au *Folketing*. En dépit d'une perte de neuf sièges, les sociaux-démocrates conservèrent leur position dominante au Parlement. Le Premier Ministre, M. Anker Jergensen, forma une fois de plus un Cabinet social-démocrate minoritaire le 30 décembre.

## Données statistiques

### 1. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Folketing

Nombre d'électeurs inscrits. . . . .	3 776 333
Votants. . . . .	3 143 444 (83,2%)
Bulletins blancs ou nuls. . . . .	198 81
Suffrages valablement exprimés. . . . .	3 123 563

Formation politique	Nombre de candidats	Suffrages obtenus	%	Nombre de sièges	Nombre de sièges détenus au moment de la dissolution	Nombre de sièges gagnés lors des précédentes élections
Sociaux-démocrates. . . . .	<b>105</b>	<b>1 026 726</b>	32,9	<b>60*</b>	69	69
Parti conservateur . . . . .	88	451 478	14,5	26	22	22
Parti socialiste du peuple . . . . .	99	353 373	<b>11,3</b>	<b>21</b>	11	11
Parti libéral . . . . .	95	353 280	<b>11,3</b>	21*	23	23
Parti du progrès . . . . .	96	278 383	8,9	16	20	20
Centre démocrate. . . . .	77	258 522	8,3	15	6	6
Parti radical . . . . .	98	160 053	5,1	<b>9</b>	10	10
Parti socialiste de gauche . . . . .	85	82 711	2,7	5	6	6
Parti chrétien populaire . . . . .	81	72 174	2,3	<b>4</b>	5	5
Parti pour l'impôt unique . . . . .		44 964	1,4	—	5	5
Autres partis . . . . .						
(Groenland) . . . . .				2	2	2
				179	179	<b>179</b>

\* Y compris un député des îles Féroé.

### 2. Répartition des députés suivant le sexe

Hommes	137
Femmes	42
	179